



HAL
open science

Le cas de la Communauté des Béatitudes : mûrir la nouveauté en l'intégrant dans la tradition vivante

Henry Donneaud

► To cite this version:

Henry Donneaud. Le cas de la Communauté des Béatitudes : mûrir la nouveauté en l'intégrant dans la tradition vivante. Roberto Fusco; Giancarlo Rocca. *La svolta dell'innovazione. Le nuove forme di vita consacrata*, Urbaniana University Press, p. 183-195, 2015, 978-88-401-5037-6. hal-02494707

HAL Id: hal-02494707

<https://hal.science/hal-02494707v1>

Submitted on 29 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le cas de la Communauté des Béatitudes : mûrir la nouveauté en l'intégrant dans la tradition vivante

Fondée en 1973 dans la mouvance du Renouveau charismatique, la Communauté des Béatitudes est l'une des plus considérables des communautés nouvelles nées en France après le Concile. Elle n'est pas non plus la moins complexe. De fait, si elle mérite aujourd'hui attention au sein de notre colloque, c'est qu'elle n'est pas seulement une communauté nouvelle au sein de la vie consacrée, mais une communauté nouvelle qui porte, avec elle et en elle, d'une façon particulièrement problématique, une nouvelle forme de vie consacrée. Entre les questions qu'elle pose à l'Eglise et les questions que lui pose l'Eglise, nous trouvons là un riche terreau d'analyse que nous allons, succinctement, tenter de défricher sous trois aspects : son histoire, son charisme, sa restructuration en cours.

I. Parcours historique

L'historien peut dégager trois étapes pour baliser les quarante années d'histoire de la Communauté des Béatitudes.

Première étape : une croissance rapide, soutenue et prometteuse

Il s'agit des vingt-cinq ou trente premières années de la Communauté, de 1973 au début des années 2000.

Rétrospectivement, c'est la rapidité et l'ampleur de la croissance de la Communauté qui s'impose comme caractéristique de cette période. L'afflux rapide et massif des vocations contraste avec l'effondrement des effectifs dans les communautés religieuses anciennes et les séminaires, en particulier en Europe. Ce recrutement exceptionnel draine des personnes provenant de milieux forts divers, des convertis récents comme des pratiquants confirmés.

Cette croissance soutenue des effectifs autorise rapidement la multiplication des fondations dans le monde entier, avec certaines missions particulièrement symboliques (Israël en 1975, Liban en 1983) ou audacieuses (République Démocratique du Congo avec l'hôpital de Kabinda en 1981, République Centre-africaine à Bangui en 1985, Vietnam à Saïgon en 1995). Des célébrations liturgiques lumineuses et joyeuses, d'abord purement monastiques, portent peu à peu, à partir de 1980, des apostolats rayonnants, en particulier dans le domaine de la guérison intérieure (Château St-Luc), des médias (la revue *Feu et lumière* fondée en 1983, puis les Editions des Béatitudes en 1984), de l'évangélisation (Les Routes du Seigneur, lancées par Doudou Callens en 1985), de l'éducation des jeunes (le cours Agnès de Langeac, à Autrey, dans les Vosges, ouvert en 1988), de la mission mariale (présence à Medjugorje depuis 1989).

Cette image flamboyante a pu cacher des problèmes, en particulier de gouvernement et de mœurs, sans que cela n'altère la croissance, ces difficultés étant longtemps restées cachées. Au contraire, la Communauté a su s'intégrer peu à peu dans le tissu ecclésial, particulièrement sous l'influence du pontificat de Jean-Paul II, durant lequel le Conseil Pontifical pour les Laïcs l'a toujours soutenue et encouragée, mais aussi du fait de la bienveillance croissante des évêques, au départ plutôt réservés mais progressivement impressionnés par sa vitalité et son succès. Le patronage du cardinal Robert Coffy, comme

archevêque d'Albi puis archevêque de Marseille, fut à cet égard décisif. La Communauté, comme les autres grandes communautés nouvelles françaises, parvint à dépasser les critiques parfois violentes qui lui furent adressées (cf. l'ouvrage *Les naufragés de l'esprit*, paru en 1996) et à s'imposer comme une réalité de poids dans le paysage ecclésial.

Illustration de ces sommets alors atteint, la Communauté organisa un grand pèlerinage à Rome à l'occasion du jubilé de l'an 2000. Plusieurs milliers de membres et d'amis y prirent part. A cette époque, selon les estimations données par le P. Dortel-Claudot, on peut estimer que la Communauté comptait près de mille cinq cent membres, avec soixante quinze maisons réparties en trente cinq pays sur les cinq continents¹.

La reconnaissance canonique a suivi de près ce succès. Mgr Coffy érigea la Communauté en pieuse union en 1978 puis en association privée de fidèles pour le diocèse d'Albi en 1985. La croissance très rapide des effectifs aboutit à sa reconnaissance comme association privée de fidèles de droit pontifical *ad experimentum* en 2002.

Deuxième étape : le temps des questions et des remises en question

Durant les années 2000, la Communauté traverse ce que l'on peut assimiler au temps de l'adolescence, de la crise de croissance, de la recherche inconfortable, sinon douloureuse d'une identité stable et définie. De fait, le réel, en dévoilant des faiblesses et fragilités, oblige à des choix, à des renoncements, à des rectifications, à des purifications, afin que la Communauté puisse acquérir une saine maturité et entrer, si Dieu le veut, dans la longue durée de l'histoire ecclésiale.

Trois points sont à considérer.

a. Le discernement ecclésial.

A mesure que s'écoulaient les cinq années *ad experimentum* de la reconnaissance canonique par le Conseil Pontifical pour les Laïcs, des discussions s'engagèrent pour préparer la suite du processus de reconnaissance. Cette période correspondit, - et ce n'est pas un hasard, - avec l'élection de Benoît XVI et les orientations particulières qu'il donna rapidement à son pontificat. Le Siège Apostolique, sans retirer sa bienveillance, se montra plus exigeant dans le sens d'un mûrissement de la Communauté, avec d'indispensables ajustements destinés à canaliser le succès un peu trop rapide et parfois désordonné des premières décennies.

En 2007, le Cardinal Rylko donna au gouvernement de la Communauté une première série de directives :

* Mieux distinguer les différents aspects de l'apostolat psycho-spirituel, en mettant fin aux mélanges basés sur une vision trop holistique de la personne et en distinguant plus exactement les niveaux de l'anthropologie chrétienne (médical, psychologique, spirituel).

* Mettre fin à la mixité des lieux de vie, afin d'écartier les dangers, bien connus de la sagesse multiséculaire de l'Eglise, liés à la cohabitation des sexes et des états de vie sous le même toit.

* Mieux respecter les droits et les devoirs propres aux personnes laïques, surtout des couples mariés et de leurs enfants : ni l'obéissance ni la pauvreté ni la chasteté demandées aux laïcs ne peuvent être calquées sur les trois vœux professés par les consacrés.

¹ Michel DORTEL-CLAUDOT s.j., *Communautés nouvelles et liberté d'association dans l'Eglise*, cours donné aux Facultés Jésuites de Paris (Centre Sèvres) en janvier 2005, Ame-Communauté du Chemin Neuf, Lyon, 2006, p. 28.

* Mieux définir la place et l'identité propre des personnes consacrées, sans altération des éléments fondamentaux de la vie consacrée, en particulier l'autorité (ne plus avoir à obéir à des responsables laïcs).

A mesure que les discussions progressaient, parfois difficiles du fait des tensions internes, et que s'imposait la présence forte d'une authentique vie consacrée au sein de la Communauté, il devint évident que celle-ci ne devait plus relever du Conseil Pontifical pour les Laïcs, mais de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée.

b. Les difficultés de gouvernement

Les épreuves de croissance et certaines dérives douloureuses montrèrent de plus en plus nettement les limites d'un mode de gouvernement très pyramidal, centré autour de la figure du « berger », à la fois père, prophète, maître spirituel, supérieur facilement « tout puissant » de sa maison, avec très peu de collégialité.

Pour asseoir plus solidement l'unité de la Communauté en période de croissance et de turbulence, le gouvernement général était devenu de plus en plus centralisé. Le souci d'un meilleur contrôle des maisons en ce moment délicat d'un *transitus* sous le regard du Siège Apostolique était normal, mais il provoqua des crispations et des dérapages autoritaires. Cela aboutit à une profonde division du corps communautaire, avec des tensions violentes et l'impossibilité croissante d'assurer l'unité de l'ensemble. A mesure que les directives romaines se faisaient plus pressantes et que leur réception devenait plus problématique, le conflit se concentra sur l'opposition entre les « romains » qui les demandaient, et les « conservateurs » qui craignaient qu'elles dénaturent la Communauté et ne les recevaient qu'à reculons. Le risque d'implosion était amplifié par l'incapacité du gouvernement général à savoir faire dialoguer les partis.

c. Les conséquences douloureuses de dérives mal perçues

Les laïcs, en particulier les couples avec enfants, furent nombreux à quitter la Communauté, au cours des années 2000, à mesure que se révélaient les conséquences concrètes difficiles d'une application trop rigide de la vocation « monastique ». Certaines familles partirent blessées par ce qu'elles avaient cru pouvoir vivre. Des plaintes commencèrent à être portées devant les évêques, voire devant les tribunaux.

D'autres départs furent provoqués par la prise de conscience que les laïcs ne pourraient pas garder la même place centrale dans la Communauté, en même temps que des frères et sœurs des branches « consacrés » n'acceptaient pas d'entrer dans le cadre canonique romain de la vie consacrée.

Les révélations progressives sur des abus sexuels commis par certains responsables historiques de la Communauté provoquèrent la suspicion de dérives sectaires et attisèrent une série de campagnes médiatiques, dès 2008, qui ternirent gravement l'image des Béatitudes dans l'opinion publique en même temps qu'elles altéraient, à l'intérieur, la confiance communautaire. Ce ne fut pas sans conséquence sur le recrutement, qui diminua beaucoup, au moins en Europe, dès le milieu des années 2000.

Troisième étape : le temps de la restructuration

A partir de 2008, s'engagea sous la houlette du Siège Apostolique, un patient et douloureux travail de restructuration, voire de refondation de la Communauté. La préparation de nouveaux Statuts impliqua au préalable le choix d'une forme canonique capable d'honorer les spécificités du charisme communautaire tout en s'insérant dans les critères objectifs de l'Eglise. Ce processus, qui impliqua concrètement la décision d'engager la Communauté en direction de la vie consacrée, avec rattachement à la CIVC, suscita des discussions serrées

entre Rome et la Communauté mais aboutit finalement à la décision d'engager la Communauté sur le chemin d'une « famille ecclésiale de vie consacrée », nouvelle figure canonique élaborée par la CIVC au cours des années précédentes.

Des incompréhensions mutuelles, tant entre le Siège Apostolique et la Communauté qu'à l'intérieur même de celle-ci, provoquèrent des tensions douloureuses. C'est ainsi que l'Assemblée générale de 2009, qui devait adopter les nouveaux Statuts, s'en trouva finalement empêché, en même temps qu'elle se voyait privée du droit d'élire ses responsables. Les blocages qui suivirent, avec de violents conflits intérieurs qui menaçaient la survie même de la Communauté, aboutirent en octobre 2010 à la démission d'office, par le Cardinal Rodé, Préfet de la CIVC, du gouvernement général jusqu'ici prolongé dans l'attente des nouveaux Statuts, et son remplacement par un commissaire pontifical.

Ces péripéties n'empêchèrent pas le travail de refondation de se poursuivre, sur la base des travaux qui avaient mobilisé toute la Communauté depuis plusieurs années. En avril 2011, la CIVC donna son *placet* aux nouveaux Statuts. Consultés chacun personnellement sur leur position, 95% des engagés déclarèrent accepter de rester dans la Communauté et vivre selon les nouveaux Statuts. Le 29 juin suivant, en même temps que le Siège Apostolique procédait à la dissolution de l'ancienne « association privée de fidèles de droit pontifical », Mgr Robert Le Gall, archevêque de Toulouse, pouvait, sur la base de ces nouveaux Statuts, ériger la nouvelle « association publique de fidèles de droit diocésain en vue de devenir famille ecclésiale de vis consacrée ».

L'échéance suivante sera la première Assemblée Générale de la Communauté renouvelée, au cours de laquelle seront élus ses dirigeants, en même temps qu'adoptés les Directoires (un Directoire général et trois Directoires particuliers). Mais nous sommes là dans l'histoire en train de se faire. Cette Assemblée générale n'est prévue que pour 2015. Outre la mise en place des nouvelles structures tripartites, reste au préalable à réaliser un travail de reconstruction, de réconciliation, de relecture et de purification de la mémoire, afin d'asseoir la nouvelle Communauté sur des bases saines et pacifiées.

II. Un charisme à maturation progressive

Le charisme de la Communauté des Béatitudes ne lui a pas été donné immédiatement et parfaitement, en un instant initial de son histoire. Il est reçu peu à peu, selon un processus d'interaction entre au moins trois facteurs qui sont tous instruments progressifs et complémentaires de l'Esprit Saint : l'inspiration initiale des fondateurs, les événements qui ont tissé l'histoire concrète de la Communauté et le discernement autorisé de l'Eglise.

Le résultat, au terme du processus, plusieurs décennies après la fondation de la Communauté, peut aboutir à l'émergence d'un charisme sensiblement différent de la perception qu'ont pu en avoir initialement les fondateurs, quoiqu'en continuité vitale et nécessaire avec elle.

Aujourd'hui, un concept clé se trouve au cœur de l'expression du charisme : la « communion des états de vie ». Ce concept central n'est certes pas suffisant pour définir le charisme, mais il est vraiment devenu essentiel.

Or non seulement ce concept était absent des toutes premières expressions du charisme, à la fin des années 1970, mais la réalité elle-même n'existait pas au tout début de la Communauté, dans la mesure où celle-ci était tout simplement une communauté de laïcs, en particulier de couples. Ce n'est que plusieurs années après la fondation qu'ont pu éclore dans la communauté des vocations au célibat, consacré ou non, puis au ministère ordonné. Il faut attendre les Statuts de 1985 pour voir apparaître, sinon le mot du moins l'idée de cette

communion des états de vie. La Communauté y est en effet présentée comme un condensé du mystère de communion de l'Eglise par la variété des états de vie :

La vocation de la Communauté n'est autre qu'un appel à être véritable peuple de Dieu aspirant à la vie trinitaire, et comme Thérèse de l'Enfant Jésus choisissant tout, elle se situe au cœur de l'Eglise pour être l'amour².

a. Un faisceau de sources complémentaires

Le groupe des fondateurs et premiers membres comptait plusieurs couples protestants qui ne rejoignirent formellement l'Eglise catholique qu'après la fondation de la Communauté. Certains provenaient des rivages de la contestation gauchiste et avaient lancé des pavés sur les policiers dans les rues de Paris en mai 1968. Cela induisit dans la Communauté le mélange d'un positionnement clairement inscrit dans la ligne de Vatican II, sans aucune nostalgie pré-conciliaire, avec une attirance spontanée et émerveillée pour certains traits spécifiques du catholicisme le plus identitaire, tant au plan spirituel et doctrinal (par exemple l'amour pour les « trois blancheurs » : l'eucharistie, la Vierge Marie, le pape) qu'au plan du mode de vie (la fuite du monde, selon un élan de type monastique). La préoccupation œcuménique ne fut jamais prioritaire, alors que s'imposa très vite une grande sollicitude concrète et spirituelle pour le mystère d'Israël. Tous ces éléments étaient noués entre eux par une fervente inspiration charismatique, directement issue du courant pentecôtiste.

L'historien ne manque pas de remarquer que plusieurs des éléments marquants du charisme communautaire proviennent de certaines influences catholiques caractéristiques du renouveau post-conciliaire français : Marthe Robin, sur laquelle le fondateur Ephraïm a écrit plusieurs livres ; l'Arche de Lanza del Vasto, où les premiers membres ont puisé le modèle d'un communautarisme rural et spiritualiste, avec recherche d'une autarcie hors du monde ; l'Arche de Jean Vanier et de Thomas Philippe, avec le souci d'accueillir les plus pauvres, en particulier des handicapés. Pour ce qui est de l'enracinement monastique et spirituel, il fut cherché dans des traditions plus anciennes, dégagées de tout rétrécissement intégriste, en particulier la tradition de l'érémitisme oriental, jugé plus souple et moins institutionnel (le monachisme occidental), ou la spiritualité carmélitaine nettement relue à l'école de Thérèse de Lisieux.

b. L'idée originelle du charisme

La dominante centrale du charisme se laisse facilement résumer en sa perception initiale. Des laïcs, marqués par une forte expérience de conversion et renouveau dans l'Esprit de Pentecôte, sont saisis par l'intuition de la proximité du retour du Seigneur et de la venue du Royaume. Se retirant des affaires de ce monde, ils répondent à l'appel à tout quitter pour vivre, en communauté, cette attente brûlante du Royaume sous une forme « monastique ».

De là provient la forme première et fondatrice que prirent les maisons Béatitudes : d'anciens couvents situés à la campagne ou dans des petites villes, où des laïcs se retirent, avec femme et enfants, pour y mener une vie de prière intense, de partage total des biens, de travail presque exclusivement intérieur, avec un certain débordement missionnaire venu dans un second temps. Les vœux de religion sont assumés aussi loin que possible : obéissance totale au « berger » qui exerce sa charge presque à vie, dépossession totale de tous

² *Statuts de la Communauté du Lion de Juda et de l'Agneau immolé*, approuvés par Mgr Robert Coffy, archevêque d'Albi, le 1 janvier 1985. C'est en 1991 que fut adopté le nom nouveau de Communauté des Béatitudes.

les biens, qui sont souvent entièrement versés à la Communauté, chasteté conjugale (dont on s'est même demandé, à certains moments en certains lieux, s'il ne fallait la vivre comme continence...). Une tenue communautaire, comportant chape et voile pour les femmes dans la liturgie, traduit visiblement cette sorte de consécration monastique laïque.

c. Apparition progressive de la communion des états de vie

La communion des états de vie fut d'abord une donnée de fait, non prévue, encore moins voulue pour elle-même. Ce fut l'apparition de nouveaux paramètres qui conduisirent à adapter la mise en œuvre du charisme initial. Parmi les nombreux candidats qui frappèrent à la porte, certains étaient célibataires. Parmi les célibataires, certains choisirent de se marier, souvent à l'intérieur de la Communauté, alors que d'autres sentirent l'appel à se consacrer dans le célibat (1976). Parmi ces derniers, certains allèrent jusqu'à professer les trois conseils évangéliques et à revêtir un habit vraiment monastique, signe clair qu'ils quittaient l'état laïc (vite appelés les *consacrés*, alors même que ces vœux restaient purement privés aux yeux du droit de l'Eglise), tandis que d'autres, demeurant laïcs, se consacraient sans habit, en prononçant seulement le vœu de célibat (les *laïcs consacrés*).

C'est ainsi qu'apparut, grandit, s'affermi et se précisa peu à peu, dans la conscience communautaire, la notion de « communion des états de vie », qui vient rejoindre l'intuition première de la vocation monastique laïque sur fond de saisie eschatologique.

Au terme d'un processus de maturation étalé sur plusieurs décennies, cela aboutit à la définition du charisme dans les nouveaux Statuts de 2011 :

[*Charisme fondateur*] L'expérience pentecostale et la dimension eschatologique sont, depuis les débuts, au cœur du charisme fondateur de la Communauté des Béatitudes. Celui-ci se décline selon la vie dans l'Esprit et la communion des états de vie, avec le rayonnement apostolique qui en découle (cf. *Vita Consecrata*, n. 62)³.

d. Questions autour de la définition du charisme

L'émergence progressive du concept de « communion des états de vie » au sein d'une communauté qui fut dès l'origine fortement teinte de monachisme pose une série de questions emboîtées les unes dans les autres.

Une certaine forme de vie consacrée est d'abord entrée dans la Communauté, concrètement et spirituellement, à travers des laïcs (souvent mariés) qui entendaient rester laïcs tout en assumant le plus profondément possible certains éléments essentiels de la vie monastique. Tension d'autant plus paradoxale que le célibat est depuis toujours dans l'Eglise un élément constitutif sinon premier du monachisme, plus ancien même que la fuite du monde.

La vie consacrée est ensuite apparue dans la Communauté, formellement sinon canoniquement, à travers des personnes qui ressentirent l'appel à assumer pleinement, au milieu même des laïcs, la profession des trois conseils évangéliques.

Si la Communauté en était restée à son premier stade, sans que ne surviennent en son sein, des personnes consacrées au sens spécifique de ce mot, la seule difficulté, - quoique déjà de grande taille, - aurait été la clarification de cette tension très particulière, sinon paradoxale d'une vie laïque surélevée en vie monastique. Les questions n'auraient déjà pas manqué. Vie laïque et vie monastique ne sont-elles pas contradictoires ? Si elles peuvent ne l'être pas, jusqu'où peut aller la symbiose de leurs éléments constitutifs propres, en particulier en matière d'obéissance et de pauvreté ?

³ *Statuts généraux de la Communauté des Béatitudes*, visés par le Siège Apostolique le 8 avril 2011 et approuvés par Mgr Robert Le Gall, archevêque de Toulouse, le 29 juin 2011, n° 5.

Avec l'arrivée d'un pôle de plus en plus consistant de frères et sœurs consacrés, survint un autre ensemble de questions non moins difficiles. La vie consacrée, au sens spécifique, peut-elle être vécue au sein d'une communauté qui n'est pas en tant que telle une communauté de consacrés, mais une communauté plurivocationnelle ? Des consacrés peuvent-ils vivre leur consécration au sein d'une communauté dans laquelle tous les membres n'ont pas prononcé les vœux de religion, alors même que l'unité et l'identité de profession de ces vœux constitue depuis toujours, dans l'Eglise, le principe d'unité des communautés de vie consacrée ? Peut-on admettre qu'une sœur consacrée mette en pratique le conseil évangélique d'obéissance en obéissant concrètement à un laïc, son « berger », qui n'a pas prononcé ce vœu au sens strict, mais seulement une promesse d'obéissance dans le cadre de son engagement communautaire ?

Nous pouvons ainsi distinguer les deux difficultés structurelle qui ont accompagné jusqu'à maintenant la définition du charisme propre de la Communauté des Béatitudes :

* Jusqu'où des laïcs peuvent-ils aller dans l'appel monastique à tout quitter pour ne vivre que dans l'attente du Royaume ? Avec cette question sous-jacente : jusqu'où des laïcs peuvent-ils aller dans le renoncement au « caractère séculier » (*indoles sæcularis*) qui définit, selon *Lumen gentium* n° 31, le mode de vie laïc, pour entrer dans un propos de vie qui veut les faire sortir du siècle ?

* Jusqu'où des consacrés peuvent-ils aller dans la mise en oeuvre de la communion des états de vie alors que leur propre consécration les a engagés totalement dans une forme de vie caractérisée justement par une mise à part et une forme de vis concrète et quotidienne spécifique, celle fondée sur la profession des trois conseils évangéliques ?

III. Le nouveau visage de la Communauté

a. Les solutions en présence

Lorsque la Communauté reçut les directives du Siège Apostolique, à partir de 2007, le choix se présenta de la manière suivante, avec trois options :

1° Soit la Communauté renonce à comporter en son sein une authentique « vie consacrée », elle ne garde que des laïcs (dont certains peuvent consacrer leur célibat) et reste ainsi, de façon unifiée, dans la mouvance du CPL.

2° Soit elle se transforme en une fédération incluant à la fois une association de fidèles laïcs continuant de dépendre du CPL et des Instituts de vie consacrée, hommes et femmes, sous le regard de la CIVC.

3° Soit elle passe tout entière sous la mouvance de la CIVC, selon la figure juridique nouvelle de la « Famille ecclésiale de vie consacrée ».

La seconde hypothèse fut immédiatement écartée, car comportant trop de menaces pour l'unité de la Communauté.

Si la première hypothèse a été sérieusement envisagée au sein de la Communauté, par souci de préserver l'unité et l'identité laïque de la Communauté, elle emportait cependant ce lourd prix à payer, pour les « consacrés » qui en étaient déjà membres, de devoir renoncer à la profession des conseils évangéliques et, symboliquement, au port de l'habit. Elle fut écartée à son tour, car elle aurait signifié une trop grande mutilation de l'équilibre, voire du charisme communautaire, du fait du fort tropisme monastique de l'intuition d'origine.

C'est donc la solution de la « famille ecclésiale de vie consacrée » qui a été retenue, non sans que Rome ne pèse fortement dans ce sens.

Cette nouvelle figure canonique élaborée par le Vatican sous le pontificat de Jean-Paul II vise à faire droit aux formes de vie consacrée originales et inédites nées dans l'Eglise depuis le Concile Vatican II. Jusqu'alors, l'Eglise ne connaissait que deux formes principales de vie consacrée : les *Instituts religieux* et les *Instituts séculiers*. La catégorie de *Famille ecclésiale de vie consacrée* permet de donner toute leur place à des communautés nouvelles caractérisées par la pluralité des états de vie. La Communauté des Béatitudes est l'une des premières grandes communautés charismatiques à s'orienter vers ce statut qui permet de conjuguer la communion entre les différents de vie et les lois essentielles de la vie consacrée.

b. Structure trinitaire de la Communauté

La communion des états de vie constitue l'un des éléments constitutifs du « charisme » de la Communauté tel que l'Eglise l'officialise aujourd'hui. Il s'agit de permettre à des hommes et des femmes de différents états de vie (consacrés et laïcs) de partager quotidiennement le même idéal de radicalisme évangélique, de communion fraternelle, de vie de prière et de dynamisme missionnaire, dans une forme d'unité qui respecte soigneusement les lois et les exigences propres à chaque état de vie.

Jusqu'ici, la Communauté des Béatitudes était structurée de façon très unitaire. Tous les états de vie, à chaque échelon, se trouvaient soumis à l'autorité des mêmes supérieurs (modérateur général, provinciaux, bergers), sous une règle essentiellement identique pour tous. L'unité était première, les différences secondaires.

Désormais, la Communauté est articulée en trois Branches distinctes : celle des hommes consacrés, celle des femmes consacrées, et celle des laïcs, qui est associée, non *pleno jure*. Chaque branche tiendra son assemblée générale particulière et élira ses supérieurs propres, tandis que l'Assemblée générale commune élira le Président de toute la Communauté, nécessairement un consacré, dont la première mission sera de garantir l'unité de l'ensemble. Au niveau local, chaque maison de branche aura son supérieur propre, mais des maisons de deux ou trois branches pourront être réunies en « foyer communautaire » afin que la communion des états de vie soit vécue de façon quotidienne (liturgie, certains repas, échanges fraternels, missions) dans le respect de l'autonomie de chaque état de vie (bâtiments séparés, autorités distinctes). Le « coordinateur du foyer » n'exercera pas d'autorité canonique directe sur les personnes, - car c'est là le rôle propre des supérieurs de branches, - mais il garantira, tant spirituellement que pratiquement, la communion de vie entre les maisons de branches.

Désormais, la différence de chaque branche devient aussi essentielle à la Communauté que l'unité de ses trois branches, selon une circumincession tout à fait nouvelle dans l'histoire de la vie commune chrétienne. A chaque niveau (général, régional, local), c'est un conseil qui réunira les responsables des trois branches autour d'une figure unitaire (président, coordinateur), les décisions devant se prendre nécessairement de façon collégiale, dans le dialogue, sans qu'une branche puisse avancer seule dans une direction, au risque d'une « dérive des continents » qui engagerait la Communauté vers l'éclatement.

c. Respect de l'identité propre de chaque état de vie

Un des points difficiles de la mutation en cours est la place réservée aux laïcs. La Communauté a été fondée par des laïcs, et d'abord pour des laïcs désireux de mener une vie commune d'inspiration monastique. C'est peu à peu, dès la fin des années 1970, que des femmes célibataires puis des prêtres ont senti l'appel à une consécration de leur vie selon les

conseils évangéliques (les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance). Le nombre des consacrés a grandi au point qu'ils sont devenus majoritaires dans la Communauté.

D'après les nouveaux Statuts, et selon les directives expresses du Saint Siège, d'une part les consacrés ne doivent plus être mélangés avec les laïcs sous la même règle de vie ni soumis à leur autorité, d'autre part les laïcs doivent être respectés dans leur identité séculières spécifiques, sans se sentir poussés à imiter l'état monastique. C'est dans ce sens, par exemple, que les nouveaux Statuts stipulent que chaque couple doit disposer d'un logement indépendant, exercer une activité rémunérée et jouir de ressources économiques propres.

Par ailleurs, c'est une loi fondamentale de la vie consacrée, désormais inscrite dans les Statuts, que les consacrés ne peuvent pas être soumis à l'autorité de personnes laïques n'ayant pas professé les trois vœux. Inversement, on ne peut demander aux laïcs, surtout aux couples mariés, de s'engager à une obéissance totale identique à celle des consacrés.

Aussi les trois branches sont-elles régies par des Statuts différents. Les *Statuts généraux de la Communauté des Béatitudes* valent principalement pour les deux branches consacrées, tout en fixant les règles du fonctionnement unitaire, tandis que les *Statuts particuliers de la branche laïque de la Communauté des Béatitudes*, déterminent la vie et le gouvernement des laïcs. Cela ne signifie pas que les laïcs deviennent extérieurs à la Communauté, dont ils participent au contraire pleinement au charisme, de sorte que sans eux la Communauté ne serait plus elle-même. Mais ils n'ont ni les mêmes droits ni les mêmes devoirs que les consacrés. Ils ne sont pas membres *pleno jure*, mais « associés », ce qui les prive en particulier de voix active pour les votes à l'Assemblée générale et au sein du conseil général. Une dérogation prévoit cependant qu'un laïc exerce, par exception, les fonctions de coordinateur d'un « foyer communautaire », cette fonction n'entraîne pas d'autorité directe sur les frères et sœurs consacrés.

Loin qu'il faille voir dans cette distinction statutaire une forme de marginalisation des laïcs, on peut plutôt en attendre un renouveau du dynamisme propre à leur état de vie, selon des voies de sanctification spécifiques. Leur branche disposera d'une réelle autonomie pour initier des formes de vie et des activités complémentaires de celles des branches consacrées. Elle devrait ainsi contribuer, moyennant une forte collaboration entre les trois branches dont le Président sera le garant, au renouveau de l'ensemble de la Communauté.

La Communauté des Béatitudes a traversé ces dernières années des moments difficiles, liés à une croissance antérieure rapide, insuffisamment équilibrée et contrôlée. Le processus de restructuration et de clarification, engagé par le Siège apostolique depuis plusieurs années, ne s'est pas réalisé sans douleur, mais pas non plus sans enraciner davantage la Communauté *in medio Ecclesiae*. Son aboutissement actuel, en témoignant de la confiance que l'Eglise met dans la Communauté au-delà des tempêtes traversées, permet d'espérer que celle-ci continuera, dans la durée, à porter des fruits nouveaux de sanctification et d'évangélisation adaptés au monde de ce temps.

Fr. Henry Donneaud o.p.,
Professeur à la Faculté de théologie de l'Institut Catholique de Toulouse,
Commissaire pontifical de la Communauté des Béatitudes.